

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2025

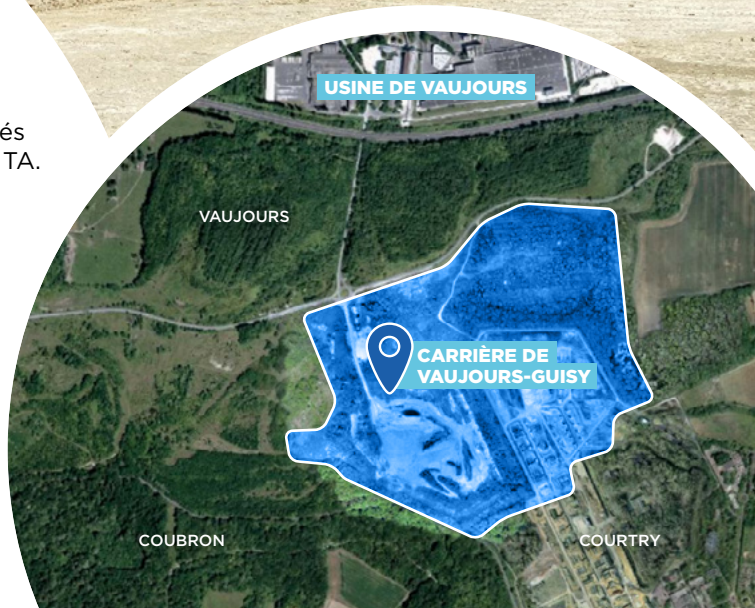
PRÉSENTATION DES COMPLÉMENTS
À L'ÉTUDE D'IMPACT

À la suite de la décision du Tribunal Administratif de Montreuil (TA) du 25 juillet 2024 prononçant un sursis à statuer pour permettre la régularisation de l'Arrêté Préfectoral du 23 mai autorisant l'exploitation de la carrière de Vaujours-Guisy, **Placoplatre a engagé une démarche de régularisation.**

Ce document présente les compléments apportés au dossier initial pour répondre aux exigences du TA. Cela concerne :

- le diagnostic radiologique des sols
- la quantification des émissions de gaz à effet de serre des mesures de réduction et compensation
- la préservation des chauves-souris
- la justification de l'intérêt public majeur du projet

La carrière de Vaujours-Guisy alimentera l'usine de Vaujours pour la fabrication des plâtres traditionnels.



LE DIAGNOSTIC RADIOLOGIQUE DES SOLS

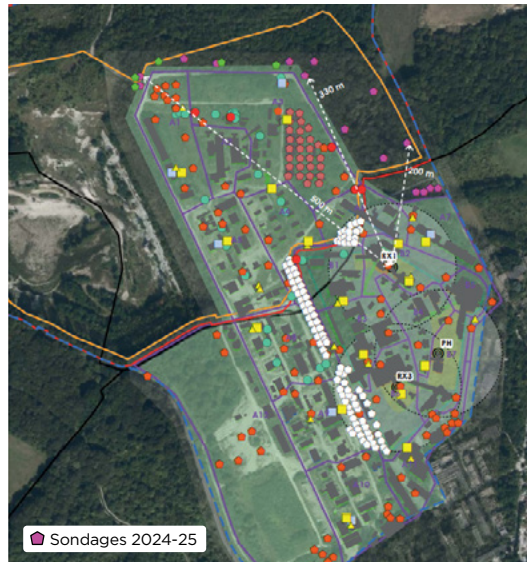
En complément des 9 études réalisées entre 2015 et 2024, **une nouvelle étude** a été menée par le bureau d'études *Ginger Deleo* en 2024-2025 dans les sols des bois situés au Nord et à l'Est de l'ancien site du CEA.

- **Objectif** : vérifier l'absence d'impact radiologique au niveau du sol par de l'uranium manufacturé naturel ou appauvri provenant des anciennes activités du CEA.

- **Mesures** : 15 sondages réalisés, 45 échantillons analysés.

- **Résultat** : absence de pollution radiologique par de l'uranium anthropique au droit des zones investiguées.

L'ASNR (Autorité de Sureté Nucléaire et de Radioprotection) a confirmé dans son avis du 27 mai 2025 l'absence d'enjeu radiologique au niveau des sols des bois concernés.



LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

L'étude de quantification des émissions de gaz à effet de serre a été actualisée par le CITEPA (*Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique*) pour évaluer les effets des mesures de réduction et de compensation des incidences du projet sur les émissions de GES.

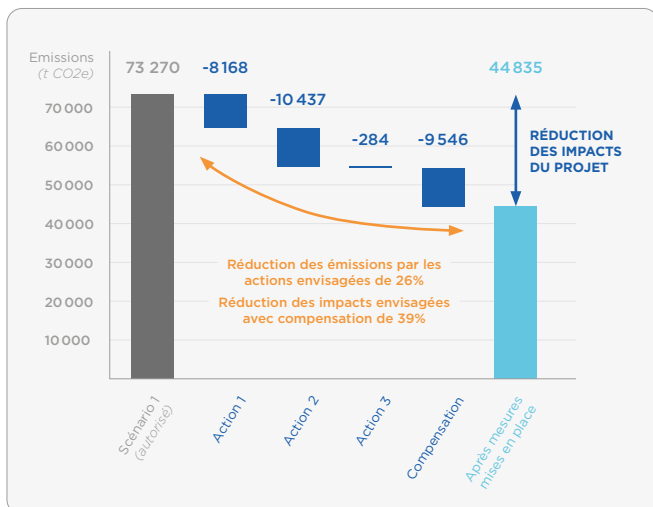
Mesures de réduction :

- ▶ **Action 1** : remplacement du GNR par du biocarburant (HVO100 ou équivalent) pour les engins d'extraction
- ▶ **Action 2** : remplacement du GNR par du biocarburant (HVO100 ou équivalent) pour les opérations de découverte et remblai
- ▶ **Action 3** : mise en place d'un convoyeur électrique

- **Mesures de compensation** : reboisement de 39,5 ha (sur site et hors site)

Émissions de GES du projet autorisé, avant prise en compte des mesures de réduction et compensation	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	
	Grâce aux mesures de réduction	Grâce aux mesures de compensation
- 73,3 kt CO ₂ eq	18,9 kt CO ₂ eq ↔ ~ 26 % des émissions du projet	9,5 kt CO ₂ eq ↔ ~17,5% des émissions du projet, sur une durée comprise entre 30 et 50 ans
	28,4 kt CO ₂ eq ↔ 39% des émissions du projet	

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DU SCÉNARIO 1 GRÂCE AUX MESURES ENVISAGÉES (CITEPA)



LA PRÉSERVATION DES CHAUVES-SOURIS

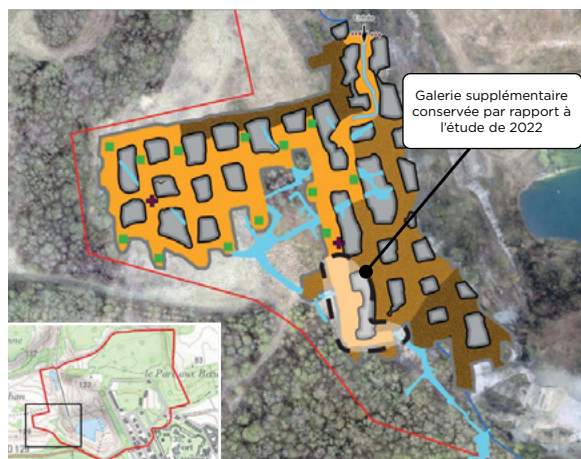
L'étude écologique a été enrichie avec de nouvelles mesures prises pour améliorer l'accueil et la conservation des populations de chiroptères dans leur aire de répartition naturelle.

- **Augmentation des surfaces préservées dans les cavages Nord et Ouest**
 - ➔ **travaux de réhabilitation** pour rendre favorables 3120 m² supplémentaires dans les cavages Nord
 - ➔ **préservation d'une galerie supplémentaire** dans les cavages Ouest : + 560 m²
- **Préservation d'une partie des cavages Est** : 4470 m²

15 365 M² DE CAVAGES CONSERVÉS AU TOTAL

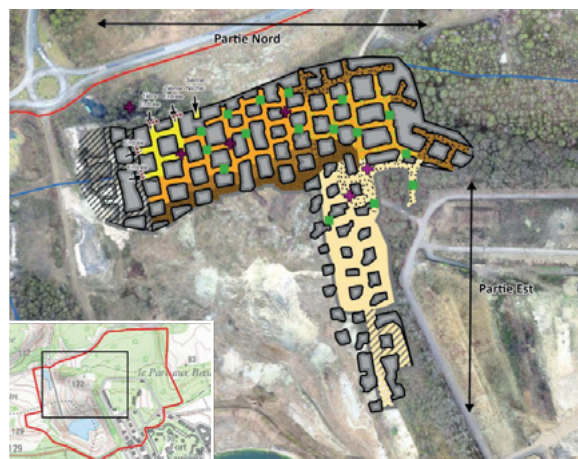
- ➔ **+ 8 150 m²** (113%) par rapport au projet présenté en 2022
- ➔ **97% des surfaces** actuellement favorables

MESURES DE CONSERVATION DES CAVAGES OUEST



- | | |
|--------------------------------|--|
| Aire d'étude rapprochée (ICPE) | Emplacement possible des gîtes artificiels |
| Zone de gîte préservée | Thermo-hygromètres installés (2023) |
| Cavage | Installation d'une grille |
| Cavage déjà remblayé | |
| Cavage à remblayer | |

MESURES DE CONSERVATION DES CAVAGES NORD & EST



- | | |
|--|--|
| Aire d'étude rapprochée (ICPE) | Cavage déjà remblayé |
| Zone de swarming - Nord | Cavage à remblayer |
| Zone de gîte préservée - Nord | Présence de suies |
| Zone de gîte préservée - Est | Suies retirées (après travaux) |
| Zone de gîte préservée - Est (pendant quelques années) | Emplacement possible des gîtes artificiels |

- **Mise en place d'un plan de gestion spécifique et adapté des boisements situés à proximité des cavages** (4,9 ha) afin d'augmenter leur attractivité
 - **Extension des aménagements artificiels aux nouvelles parties préservées** des cavages Nord, Ouest et Est et mise en place d'un suivi acoustique et thermo-hygrométrique
 - **Mise en place d'une ORE (Obligation Réelle Environnementale) concernant les cavages et les boisements associés** (engagement de préservation, de suivi et de mise en œuvre des mesures) **pour une durée de 99 ans**, quel que soit le propriétaire des terrains.
- ➔ **Considérant ces nouvelles mesures, le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) a rendu un avis favorable sur le projet.**

LA JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR

Le nouvel Arrêté Préfectoral détaillera les motivations justifiant le critère relatif aux raisons impératives d'intérêt public majeur du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS

 Le site www.fort-de-vaujours.fr

 **2 réunions publiques :**

- **vendredi 5 décembre à 18h** à Courtry (*Salle Léon Lehrer*)
- **mercredi 17 décembre à 18h** à Vaujours (*Maison du Temps libre*)

 **37 jours d'enquête publiques et 24 permanences de la commission d'enquête :**

VILLES	LIEUX	DATES
Chelles	Hôtel de Ville	Samedi 13 décembre • 9h à 12h
Claye-Souilly	Hôtel de Ville	Mercredi 10 décembre • 9h à 12h
Clichy-sous-Bois	Centre Administratif et Technique	Vendredi 28 novembre • 9h à 12h
Coubron	Hôtel de Ville	Jeudi 27 novembre • 14h à 17h
		Lundi 8 décembre • 14h à 17h
		Samedi 13 décembre • 9h30 à 12h
		Mardi 23 décembre • 14h30 à 17h
Courtry	Direction des Services Techniques	Lundi 24 novembre • 9h30 à 12h30
		Mardi 2 décembre • 14h à 17h
		Mercredi 10 décembre • 14h30 à 17h30
		Mardi 30 décembre • 14h30 à 17h30
Le Pin	Hôtel de Ville	Mardi 2 décembre • 9h à 12h
Livry Gargan	Hôtel de Ville	Mercredi 26 novembre • 9h à 12h
Mitry Mory	Hôtel de Ville	Mardi 16 décembre • 14h à 17h
Montfermeil	Annexe de la mairie - <i>Service Développement Urbain</i>	Mercredi 26 novembre • 14h à 17h
Sevran	Pôle urbain - <i>Direction de l'urbanisme</i>	Mercredi 10 décembre • 9h30 à 12h30
Tremblay-en-France	Hôtel de Ville	Mercredi 10 décembre • 14h à 17h
Vaujours	Centre Technique Municipal	Lundi 24 novembre • 9h à 12h
		Samedi 6 décembre • 9h à 12h
		Mercredi 17 décembre • 9h à 12h
		Mardi 30 décembre • 14h à 17h
Villeparisis	Hôtel de Ville	Lundi 8 décembre • 9h30 à 12h30
Villepinte	Centre Technique Municipal	Jeudi 18 décembre • 14h à 17h
Villevaudé	Hôtel de Ville - <i>Montjay-la-Tour</i>	Lundi 1 décembre • 14h30 à 17h30

 **Une mise à disposition du dossier d'enquête publique et du registre dématérialisé :**

- **dans les mairies de :** Chelles, Claye-Souilly, Clichy-sous-Bois, Coubron, Courtry, Le Pin, Livry-Gargan, Mitry-Mory, Montfermeil, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villeparisis, Villepinte et Villevaudé
- **en préfecture :** Bobigny
- **sur le site** www.registre-numerique.fr/regularisation-autorisation-environnementale-vaujours

CONTACTER LA COMMISSION D'ENQUÊTE

 **Par mail :** regularisation-autorisation-environnementale-vaujours@mail.registre-numerique.fr

 **Par voie postale :**

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

M. le président de la commission d'enquête PLACOPLATRE/AIGUISY

Direction de la coordination des politiques publiques

& de l'appui territorial | Bureau de l'environnement

1 esplanade Jean Moulin | 93000 Bobigny



Placoplatre

S.A. au capital de 10 000 000 €
R.C.S. Nanterre 729 800 706

Tour Saint-Gobain

12, place de l'Iris • 92400 Courbevoie

placo.fr